

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **5 mars 2019** à **19h30**

N° délibération
D2019-02-03

Date de convocation
26 février 2019

Date d'affichage
26 février 2019

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	14	1	0	14

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	Mme LUBNAU Dominique	Mme CAISSUTTI Claudie
M. OLEKSIUK Nicolas	M. GIRARD Guy	M. MARTIN Michel
Mme PIQUEMAL Anne	M. FALLITO Giovanni	
M. MULLER Jean-Marie	Mme PREVOT Nadège	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme BOULANGE Rachel	
M. POINSIGNON Gilles	Mme DAUMAIL Martine	

Etaient absents excusés

M. MARION Julien Pas de pouvoir

Objet : **Adhésion au Conseil Architecture Urbanisme et Environnement de la Moselle (CAUE)**

VU la délibération du 11 avril 2013 approuvant l'adhésion de la commune de Silly-Sur-Nied à Moselle Agence Technique (MATEC) ;

VU la délibération du 22 septembre 2015 approuvant l'adhésion de la commune de Silly-Sur-Nied au Conseil Architecture Urbanisme et Environnement de la Moselle (CAUE) ;

CONSIDERANT que le Département de la Moselle finance d'une part le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement de la Moselle par la taxe d'aménagement et d'autre part la MATEC (Moselle Agence TECHnique), il a été décidé par délibération du Conseil d'Administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

CONSIDERANT que la commune de Silly-Sur-Nied était déjà adhérente à la CAUE ;

CONSIDERANT que la commune de Silly-Sur-Nied est déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au Conseil Architecture Urbanisme et Environnement de la Moselle (CAUE).

La CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilisation et la participation du plus grand nombre dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages. Il conseille et forme des maîtres d'ouvrage privés et publics, accompagne les élus locaux dans leurs projets d'aménagement et/ou de construction, il conseille les particuliers dans leur quête d'un habitat de qualité, il intervient en milieu scolaire et s'adresse au grand public à travers diverses actions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

- **D'ADHERER** au CAUE de la Moselle
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle

Fait à Silly-sur-Nied, le 5 mars 2019

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet